

La Clause Sociale

● C'est quoi ?

Une opportunité d'emploi au sein d'entreprises attributaires de marchés publics ou privés.

● Comment ?

Dans le cadre de sa démarche d'achat socialement responsable, le maître d'ouvrage peut inscrire ses exigences en terme d'insertion sociale et professionnelle dans son marché et en faire une condition d'exécution obligatoire.

● Nos services :

Aux entreprises :

- Conseil et accompagnement à la mise en œuvre de la clause
- Aide au recrutement
- Adaptation des candidats aux spécificités des entreprises

Aux acheteurs :

- Identification des marchés
- Conseil dans le choix du cadre juridique
- Appui pour la rédaction des pièces de marchés
- Suivi et évaluation de la bonne exécution des clauses

Aux demandeurs d'emploi :

- Validation administrative de l'entrée
- Présélection, préparation des candidats
- Mise en relation avec les entreprises
- Gestion des parcours d'insertion professionnelle

NOS VALEURS

Une intervention bienveillante adaptée aux entreprises et à leurs contraintes.

● Les secteurs concernés :



Blanchisserie



Bâtiment /
Travaux Publics



Restauration



Espaces
verts



Prestations
intellectuelles



Entretien
Propreté



Gardiennage



Autres

Les chiffres 2019

350 896

heures d'insertion
réalisées

33

donneurs d'ordre
partenaires

140

entreprises
accompagnées

776

salariés
concernés

452

heures (durée moyenne des parcours)

87%

des entreprises déclarent que les clauses
d'insertion **contribuent au développement
des compétences** des demandeurs d'emploi.

93%

des entreprises **recommandent l'accompagnement
de Creativ' à une autre entreprise** pour
la mise en œuvre des clauses sociales.

Enquête réalisée auprès de 100 entreprises attributaires de marchés
sur l'année 2016 / 2017 (taux de réponse : 30%).

Critères d'éligibilité du public:

- DELD 12 mois bRSA
et minima sociaux (ASS, AI,
AAH, Allocation d'invalidité)
- RQTH
- jeunes de - de 26 ans
(6 mois après sortie
du système scolaire)
- ...

Ils nous ont fait confiance :

Dijon Métropole • Les 24 communes de la métropole • Les bailleurs sociaux (Grand Dijon Habitat, Orvitis, Habelis, etc.) • SPLAAD
• Les services de l'État (Ministère de la justice, de la Défense, DREAL, etc.) • le Conseil Régional • Les promoteurs privés (ICADE,
ADIM, UNIBAIL, ATIK, Demathieu Bard Immobilier etc.) • CARSAT, SNCF, INRA, AGROSUP, etc.

creativ'

CLAUSES D'INSERTION

Une équipe de 5 professionnelles
(4 facilitatrices et une assistante administrative)

Tel : 03 80 28 03 20
Mail : contact@creativ21.fr
www.creativ21.fr



Ce projet est cofinancé par le
Fonds Social Européen dans
le cadre du programme
opérationnel national "Emploi
et Inclusion" 2014-2020